

**DEPARTEMENT DE LA CORREZE**  
**COMMUNE DE MEILHARDS**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MEILHARDS**  
**SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de novembre, à 20 heures 15, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12 + 3 pouvoirs

Présents : Jean-François Balavoine, Jean-Pierre Chaunu, Guillaume Commagnac, Florian Frachet, René Hilaire, Marc Millon, Eric Van Tilbeurgh

Elodie Dumond, Michelle Jenty, Véronique Pasquereau, Dominique Wangermée

Absents excusés :

Yves Mazerbourg (pouvoir à Jean-Pierre Chaunu),

Brigitte Lebriez (pouvoir à Jean-Jacques Caffy)

Anne Ropert (pouvoir à Elodie Dumond)

Madame Dominique Wangermée a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*

Monsieur le Maire souhaite que soit ajouté à l'ordre du jour un point concernant l'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert « Corrèze Centre Supervision ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour cet ajout.**

**ORDRE DU JOUR**

- Validation du PV de la séance du CM du 15 juin 2023
- Désignation référent déontologue des élus
- Redevance occupation du domaine public GRDF – Enédis
- Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024
- Indemnités gardiennage église
- Décisions modificatives budgétaires n° 03 (Budget Principal) et n° 01 (Budget Epicerie)
- Questions diverses

*Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 juin 2023.*

**1 / Désignation référent déontologue des élus**

Monsieur le Maire rappelle les missions du référent déontologue qui permettront aux élus de leur porter conseils pour respecter la charte de l'élus signée lors de la mise en place du conseil municipal en 2020.

Sur proposition de l'Association des Maires de la Corrèze, deux avocats corréziens retraités ont accepté d'exercer cette fonction de référent déontologue pour les élus.

Il est donc proposé, pour les membres du Conseil Municipal de Meilhards, de désigner la personne suivante pour exercer cette mission à savoir :

**Martine GOUT** : [mg@mgdc-avocats.fr](mailto:mg@mgdc-avocats.fr)

En cas d'absence ou d'impossibilité de sa part, les élus de Meilhards pourront saisir

**Jacques VAYLEUX** : [j.vay@orange.fr](mailto:j.vay@orange.fr)

A chaque saisine, le référent déontologue des élus pourra être rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant (maximal) de 80 euros par dossier, conformément à l'arrêté du 6 décembre. Cette indemnité sera versée par la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord  
(15 pour-0 abstention-0 contre)**

### **2 / Redevance occupation du domaine public GRDF – Enedis**

Monsieur le Maire fait état d'une redevance Enedis, pour occupation des sols, d'un montant de 234 € et d'une redevance GRDF, pour une somme de 913 € pour l'année 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces versements  
(15 pour-0 abstention-0 contre)**

### **3 / Indemnités gardiennage église**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les communes peuvent attribuer une indemnité aux personnes chargées du gardiennage des églises communales.

La circulaire du Ministère de l'Intérieur précise que le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales a été fixé en 2023 à **496.09 €** pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice.

Il appartient au Maire de désigner la personne qui lui paraît présenter les garanties nécessaires à la fonction de gardien par arrêté.

Monsieur le Maire propose de nommer M. Martial PEYRICHOUT gardien de l'église et de lui accorder une indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la nomination de M. Martial PEYRICHOUT à la fonction de gardien de l'Eglise de Meilhards et lui accorde une indemnité annuelle de : 496.09 €. Cette décision prendra effet à la date de la présente délibération et les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 article 6282.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour cette indemnité  
(15 pour-0 abstention-0 contre)**

#### 4 / Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2024

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là d'une décision de principe nous donnant la possibilité d'honorer des créances, à hauteur de 25% de nos investissements prévus en 2023 avant les votes des budgets primitif de la commune et du service de l'eau 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord  
(15 pour-0 abstention-0 contre)**

#### 5 / Décisions modificatives budgétaires n° 02 (Epicerie)

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, considérant que des crédits ouverts ci-après du budget épicerie de l'exercice 2023 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DE S COMPTES	DIMNUT / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTE S	MONTANTS (€)	COMPTE S	MONTANTS (€)
Matières consommables Autres charges de personnel <b>DE PENSES - FONCTIONNEMENT</b>	648(012)	10 000,00 10 000,00	6021(011)	10 000,00 10 000,00

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord  
(15 pour-0 abstention-0 contre)**

#### 6/ Décisions modificatives budgétaires n° 03 (Budget Principal)

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, considérant que des crédits ouverts ci-après du budget communal de l'exercice 2023 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DE S COMPTES	DIMNUT / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTE S	MONTANTS (€)	COMPTE S	MONTANTS (€)
Entretien, réparations autres bâtiments Titres annulés (sur exercices antérieurs) <b>DE PENSES - FONCTIONNEMENT</b>	615228(011)	3 905,00 3 905,00	673(67)	3 905,00 3 905,00

De plus, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur Chauvière, inspecteur des finances publiques, concernant une autorisation pour des écritures non budgétaires d'un montant total de **252.34 €** (datant de 2016) à valider.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord  
(15 pour-0 abstention-0 contre)**

#### 7/ Adhésion au syndicat mixte ouvert Corrèze Centre Supervision

Monsieur le Maire explique que des systèmes de supervision (vidéosurveillance, surveillance des réseaux d'eau...) sont proposés aux communes par le Conseil Départemental de la Corrèze à travers un Syndicat Mixte ouvert *Corrèze Centre Supervision*.

En adhérant à ce syndicat, la commune pourra bénéficier d'aides pour l'installation de caméras sur le domaine public par exemple.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce syndicat et de désigner deux représentants de la commune : Marc Millon comme titulaire et Jean-Pierre Chaunu comme suppléant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord  
(15 pour-0 abstention-0 contre)**

### **8/ Informations et questions diverses**

#### **§ Conduite dangereuse de véhicules agricoles :**

Des administrés s'inquiètent quant à la vitesse excessive de certains véhicules agricoles sur nos petites routes communales ;

Monsieur le Maire en prend note et va être très attentif à cette problématique.

#### **§ Vente de l'école du Breuil :**

Monsieur Le Maire précise que les premières pistes n'ont pas abouti mais les visites continuent et de potentiels acquéreurs se sont manifestés.

#### **§ Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR):**

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables met les collectivités locales au cœur de la planification et prévoit qu'elles définissent des zones d'accélération pour le développement de ces énergies au sein de leurs territoires.

La mairie de Meilhards s'est donc positionnée et a décidé de valoriser l'ensemble des toitures pour accueillir du photovoltaïque. Elle a produit un document cartographique aux services concernés de la Préfecture de la Corrèze. Ce document est consultable en mairie et devra être validé par ces mêmes services.

#### **§ Éclairage public :**

Monsieur le Maire indique que les armoires électriques commandant l'éclairage doivent être refaites à neuf. A ce jour trois ont été réalisées, la réfection de la quatrième est prévue début d'année 2024.

Monsieur le Maire précise que 26 points lumineux vétustes ont été dénombrés sur 62.

Une étude est donc prévue pour un éclairage LED dont la mise en œuvre serait de 27 % à la charge de la commune, les 2/3 restants étant financés par un appel à projet auprès de la Fédération d'Électrification de la Corrèze.

Monsieur le Maire propose de répondre à un projet, toujours porté par la Fédération, pour passer les points lumineux restants en éclairage à LED. Le reste à charge pour notre collectivité serait à hauteur de 35%.

Monsieur le Maire propose aussi de monter un dossier pour réaliser l'éclairage sur le site touristique de l'étang de la Besse.

Tous ces travaux pourraient être réalisés en 2024.

#### **§ Information employés communaux :**

Un agent technique a demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles (demande acceptée) et un employé communal n'a pas souhaité renouveler son contrat.

### **§ Travaux eau potable :**

Monsieur le Maire a reçu la société SOCAMA qui a proposé un devis de sectorisation pour un montant de travaux de 86 097 € H.T.

Il s'agirait de la pose de compteurs principaux avec équipements de télésurveillance (une telle installation engendrerait 6 abonnements à raison de 250 € par abonnement, soit 1 500 € annuel) ainsi que des vannes de coupure à des points stratégiques sur tout le réseau d'eau potable (gain de temps pour recherche de fuites).

La prise en charge de ces travaux serait de 70 % par l'agence de l'Eau et 10 % par le Département avec un restant à charge de 20 563 € pour la commune.

Ce dispositif est proposé aux communes de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche à travers un groupement de commandes. La validation de ce devis ne pourra pas s'effectuer qu'une fois que celle-ci aura délibéré.

### **§ Candidature Villages d'Avenir :**

Les détails sur la mise en œuvre du plan France Ruralités, annoncé en juin 2023, et du programme Villages d'avenir, destiné à aider les territoires ruraux les plus en difficultés dans le déploiement de leurs projets, sont précisés dans une circulaire et une instruction interministérielles transmises fin juillet 2023 par Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, aux préfets de départements. Cent chefs de projet devraient être prochainement recrutés dans le cadre de Villages d'avenir, s'occupant chacun de 10 à 15 communes.

Monsieur le Maire considère qu'un tel plan pourrait permettre de revitaliser le bourg et indique que la commune de Meilhards a candidaté.

### **§ SIRTOM :**

La commune va demander un ramassage complémentaire l'été pour certains points de collecte. De plus, une demande de devis est en cours pour mettre en place des containers enterrés.

### **§ Fin commercialisation cuivre par Orange :**

Monsieur le Maire informe qu'Orange arrêtera la commercialisation du cuivre en janvier 2025 et l'émission de signaux en janvier 2026.

Dans cette perspective, les administrés n'étant pas encore raccordés, doivent se préparer au passage à la fibre en contactant leurs opérateurs (réunions d'information à venir).

### **§ Nouveau système de commande des cloches de l'église :**

Les cloches de notre église résonnent à nouveau ; l'ancien tableau de commande était défectueux et a été remplacé par une horloge électronique pour un montant de **1 536.00 €**, financé grâce aux dons d'administrés. Monsieur Le Maire remercie chaleureusement les généreux donateurs.

### **§ Point sur l'étang :**

Monsieur le Maire souhaiterait lors du prochain conseil faire un point sur la fréquentation de l'étang cet été (retour sur le produit de la buvette et des cartes de pêche).

Toutes les idées d'amélioration du site sont les bienvenues.

A titre indicatif, notre Terra Aventura a déjà attiré à Meilhards 4 500 personnes depuis sa création.

**§ Tarifs salle polyvalente et chapiteau :**

Monsieur le Maire souhaiterait pour le prochain conseil municipal, prévu le 12 décembre prochain, des propositions de changement de tarifs pour la salle polyvalente et le chapiteau communal.

**§ Repas des aînés :**

Programmé le samedi 2 décembre prochain à midi, les membres du conseil et les employés communaux sont chaleureusement invités à l'apéritif. Les élus pourront participer au repas (coût à leur charge).

**§ Le marché de Noël :**

Il aura lieu le vendredi 15 décembre à partir de 16 heures place du Monument aux Morts.

Pour finir, Monsieur le Maire tient à remercier vivement les personnes impliquées dans les festivités estivales et se félicite du succès de la marche d'Octobre Rose sur notre commune avec 180 participants.

**Remerciements :**

- du fils de Marie Reytier suite à son décès
- de la famille Vedrenne suite au décès de Germaine Maligne, leur mère et grand- mère
- de la famille Ciblas suite au décès de Gaston Ciblas
- des enfants de Philippe Feuga (dit Cacou) suite au décès de leur père
- des familles Courtois et Surget, suite au décès de Daniel Courtois
- de la famille Porte suite au décès de Robert Porte
- de Frédéric et Nadia Jenty suite au décès du père de Nadia, Raymond Fayat
- de Mme Bouquet suite au décès de son mari Guy Bouquet
- du fils de Fredrieka Jasper suite à son décès
- Remerciements de la Ligue contre le Cancer, 1000 € ont été collectés lors de la marche d'Octobre Rose en pays d'Uzerche

Félicitations à :

Pierre Maury et sa compagne Nadège pour la naissance de Maëlys,  
Thomas Albrecht et Marie-Camille (les enfants de Anne et Franck Ropert) pour la naissance d'Augustine.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.*

Le Maire de Meilhards  
Jean-Jacques Caffy



La secrétaire de séance  
Dominique Wangermée